

Réunion du 4 juillet 2016

Sous la présidence de : Monsieur Bernard FISCHER

Etaient  
présents : Monsieur Bernard FISCHER, président de séance

Monsieur Rémi BERTRAND, Madame Marie-Paule LEHMANN, Monsieur Jean-Philippe MAURER, Madame Michèle ESCHLIMANN, Monsieur Etienne BURGER, Madame Danielle DILIGENT, Monsieur Marcel BAUER, Madame Isabelle DOLLINGER, Monsieur Etienne WOLF, vice-présidents

Madame Alfonsa ALFANO, Madame Françoise BEY, Monsieur Thierry CARBIENER, Monsieur Vincent DEBES, Monsieur André ERBS, Madame Nathalie ERNST, Madame Catherine GRAEF-ECKERT, Madame Catherine GREIGERT, Monsieur Paul HEINTZ, Monsieur Jean-Louis HOERLE, Madame Nadine HOLDERITH-WEISS, Madame Chantal JEANPERT, Madame Suzanne KEMPF, Madame Stéphanie KOCHERT, Docteur Yves LE TALLEC, Madame Frédérique MOZZICONACCI, Monsieur Marc SENE, Madame Nicole THOMAS, Madame Cécile DELATTRE VAN HECKE, Madame Christiane WOLFHUGEL, secrétaires

Procuration(s) :

Excusé(s) : Madame Laurence MULLER-BRONN, Monsieur Philippe MEYER, Madame Pascale JURDANT-PFEIFFER, Monsieur Olivier BITZ, Madame Françoise BUFFET, Monsieur Mathieu CAHN, Monsieur Eric ELKOUBY, Monsieur Denis HOMMEL, Madame Martine JUNG, Madame Nathalie MARAJO-GUTHMULLER, Monsieur Serge OEHLER, Madame Françoise PFERSDORFF, Monsieur Denis SCHULTZ, Monsieur Yves SUBLON, Monsieur Sébastien ZAEGEL, Monsieur Frédéric BIERRY

Absent(s) :

Rapporteur : Madame Marie-Paule LEHMANN

**N° CP/2016/332 - Aide au sport de masse - 3312**  
**Proposition d'attribution d'aides au sport de masse**

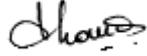
La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président décide d'attribuer des subventions d'un montant total de 510 138,93 € aux bénéficiaires figurant dans les tableaux annexés, selon la répartition suivante :

- 107 098,93 € au titre de l'aide à la licence sportive pour la saison 2014/2015 ;
- 11 500,00 € au titre des manifestations sportives ;
- 168 540,00 € au titre des conventions d'objectifs pour l'année 2016 ;
- 133 000,00 € à l'association de la Maison Départementale des Sports, dont un acompte de 66 500 € a déjà été versé;
- 90 000,00 € au Syndicat Mixte du Golf de la Sommerau.

La Commission Permanente approuve par ailleurs les termes des projets de conventions et autorise le Président du Conseil Départemental à signer les conventions d'objectifs et/ou de financement à conclure entre le Département et chacun des bénéficiaires suivants selon le modèle annexé au règlement financier départemental :

- le comité départemental d'Escrime du Bas-Rhin ;
- le comité départemental de Tir du Bas-Rhin ;
- le comité départemental de Basket du Bas-Rhin ;
- le comité du Bas-Rhin de Judo-Jujitsu-Kendo et Da ;
- la ligue d'Alsace de Football Association ;
- le comité départemental de Handball ;
- le comité départemental de Natation du Bas-Rhin ;
- le comité départemental d'Athlétisme du Bas-Rhin ;
- le comité départemental de Tennis de table ;
- le comité départemental de Sport Adapté ;
- l'Association Départementale de la Maison des Sports du Bas-Rhin.

Pour extrait conforme :  
Pour le Président  
La Directrice des services de l'assemblée



Francine THOMAS

Accusé de réception N° : 067-226700011-20160704-lmc1102017-DE-1-1  
Acte certifié exécutoire au : 12/07/16

Adopté à l'unanimité

Le Président,  
Frédéric BIERRY